

Synthèse des principales recommandations de l'atelier de présentation d'un guide pour une politique d'accès à l'information dans REDD+ au Cameroun

Il s'est tenu les 02 et 03 février 2016 à l'hôtel le Paradis de Kribi l'atelier de présentation d'un Guide pour une politique d'accès à l'information dans REDD+ au Cameroun. Cet atelier s'inscrivait dans la suite des rencontres de concertation sur la méthodologie et le cadre conceptuel d'un tel Guide, ainsi que les ateliers de cartographie de l'accès à l'information dans REDD+ organisés respectivement les 21 octobre et 25 novembre 2015 à Yaoundé. L'atelier avait pour objectif de présenter le « Guide pour une politique d'accès à l'information dans REDD+ au Cameroun », fruit de la concertation entre les différentes parties prenantes du mécanisme, et de recueillir les contributions pour le rendre opérationnel.

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes pour l'amélioration de l'accès à l'information dans REDD+ à l'endroit du MINEPDED :

A. Le MINEPDED doit développer une stratégie nationale REDD+ qui facilite la diffusion et l'accès à l'information à tous les acteurs intervenant dans le processus de la REDD+. Pour ce faire, il devrait :

1. Mettre en cohérence la politique d'accès à l'information dans REDD+ avec les principes et bonnes pratiques sectorielles existantes en la matière
2. Accroître la consultation et l'implication des différentes parties prenantes dans le processus décisionnel en matière de REDD+
3. Garantir le caractère fondamental du droit d'accès à l'information en le posant comme principe dans la stratégie nationale
4. Assigner des rôles clairs aux différentes catégories d'acteurs à toutes les phases du processus et identifier clairement leurs besoins en information pour assumer leurs rôles
5. Rendre publiques de façon systématique les rapports des sessions du Comité de pilotage dans tous les canaux existants (site internet du MINEPDED, des membres, radio, etc.)

6. Préciser les modalités prévues pour la gestion des informations de toute nature reçues à titre confidentiel du secteur privé
 7. Donner un contenu au concept d'informations confidentielles et préciser lesquelles devraient être ou ne pas être rendues publiques en mettant en place au besoin un système de classification et de déclassification des informations au rang d'informations confidentielles et non confidentielles
 8. Prévoir dans les attributions de l'organisme chargé de la gestion des conflits dans REDD+, la gestion des conflits potentiels liés à l'accès à l'information y compris un rôle d'arbitrage et de conseil
 9. Définir les modalités de diffusion des informations en langues locales
 10. Initier et accélérer le processus de mise en place du système d'informations sur les sauvegardes
 11. Mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ce qui précède
- B. Pendant l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, intégrer l'accès à l'information comme une thématique transversale. Préciser dans la stratégie nationale lorsque nécessaire : les modalités d'accès et de gestion de l'information y compris les voies de recours en cas de refus de d'accès à l'information ; les responsabilités des acteurs. Par ailleurs, en s'inspirant de l'APV FLEGT, prévoir une Annexe sur les différentes informations à rendre publiques dans la REDD+.**